



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 23
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION N° 4

L'an deux mille-vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 décembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, J.DOS SANTOS, P. ACEDO, JM GUTIERREZ, JP CAZAUX, A. DARTIGUES, C. DUPIN, S. PUYO, JP ALPHA, C. DUFOUR, A. VALETTE, J. DARRIGADE, E. DEITIEUX, C. DOS SANTOS, M. BECRET, MA THEBAUD, C. MARTIN, H. ETCHENIQUE, J. RANCE, F. BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

D. LAVIGNE donne pouvoir à H. ETCHENIQUE
S. DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
L. GUYONNIE donne pouvoir à Monsieur JM GUTIERREZ
J. WEBER donne pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS

Membre absent :

B. GERY

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DARTIGUES

En cette fin d'exercice, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'abonder certains comptes budgétaires :

Objet :

**Décision
Modificative n°3**

- En effet, il convient de rajouter des crédits au chapitre 65 (article 65748 subventions aux associations) suite à la décision de verser à l'association S comme chat une subvention complémentaire de 500€ (nombre supérieur de stérilisations de chats effectué par rapport à 2022 par l'association).
- Ces crédits seront prélevés sur l'article 66111 pour - 500€ (solde excédentaire suite au refinancement du prêt dexia dit toxique classé E3).
- Suite à l'importance des travaux effectués en régie par les agents des services techniques il est nécessaire de rajouter 5 000€ à l'article 722 en recettes de fonctionnement et 5 000€ en dépenses d'investissement à l'article 21318. Pour équilibrer cette dernière opération de section à section il est nécessaire d'augmenter le virement en rajoutant 5 000€ au 023 en dépenses de fonctionnement et 5 000€ au 021 en recettes d'investissement.
- En ce qui concerne les opérations d'équipement, il convient de rajouter des crédits :
 - o à l'opération 113 Bâtiments communaux pour 850€ pour permettre le paiement de travaux de remplacement du groupe clim extérieur à la bibliothèque.
 - o 28 250€ à l'opération 131 travaux extension de l'école Joliot Curie suite aux revalorisations de prix des entreprises.
- Ces nouvelles dépenses s'équilibreront par un rajout de crédit en recettes d'investissement à l'article 10226 taxes d'aménagement pour 29 100€.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21312 (21) - 211 - 131 : Bâtiments scolaires	28 250,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	5 000,00
21318 (040) - 01 : Autres bâtiments publics	5 000,00	10226 (10) - 01 : Taxe d'aménagement	29 100,00
2158 (21) - 313 - 113 : Autres install., maté	850,00		
	34 100,00		34 100,00

 FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	5 000,00	722 (042) - 01 : Immobilisations	5 000,00
65748 (65) - 024 : Autres personnes de dro	500,00		
66111 (66) - 01 : Intérêts réglés à l'échéan	-500,00		
	5 000,00		5 000,00
Total Dépenses	39 100,00	Total Recettes	39 100,00

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Il est précisé que ce projet de décision modificative a été présenté lors de la Commission « Finances » du 5 décembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative n°3 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 15 décembre 2023
Le Maire,**

